



**APIcy**

Association des Piétons et  
Cyclistes du Pays de Gex



# Communiqué de presse

## APIcy

La mairie de Ferney a publié le 7 août un communiqué de presse<sup>1</sup> sur la révision du PLU concernant la réglementation des surfaces prescrites de locaux collectifs de rangement de vélos à construire dans les futures habitations. L'enquête publique sur cette révision du PLU est terminée depuis le 18 juillet.

APIcy a tenu à réagir à ce communiqué de presse pour dénoncer:

- **Le moment choisi** : pourquoi communiquer sur cette révision une fois que l'enquête publique est terminée ?
- **Le manque de justification** : la mairie affirme que les surfaces actuellement prévues au PLU pour le stationnement des vélos sont trop importantes mais sans en donner aucune justification. Pour les observations qu'elle a déposées lors de l'enquête publique<sup>2</sup>, APIcy a pris la peine de faire des photographies des locaux vélos existants qui montrent que les locaux vélos du quartier des Tattes, réalisés conformément au PLU actuel, sont pleins, ce qui contredit de facto qu'ils sont «trop grands et sous-utilisés».
- **Des exemples allant à l'encontre de l'argumentaire de la mairie**: La mairie donne des exemples de surfaces allouées au stationnement des vélos dans des réalisations récentes. Pour les 4 exemples donnés, celle-ci varie entre 2.4 et 3.9 m<sup>2</sup> par logement. Cette surface permet de stationner un à deux vélos au maximum. Sachant qu'un logement héberge en général plusieurs personnes, il est facile de déduire que cette surface ne répond déjà pas aux besoins des habitants.
- **Un raisonnement cynique** : la mairie reconnaît que les foyers s'équipent beaucoup en vélos électriques et que ceux-ci nécessitent des stationnements sécurisés. Elle dit ensuite que les stationnements actuels ne sont pas assez sûrs et par conséquent peu utilisés. Elle en conclut qu'il faut diminuer les surfaces dédiées au stationnement des vélos. La mauvaise foi de ce raisonnement tortueux est insupportable. APIcy a demandé à plusieurs reprises, notamment lors de la révision du PLU n°3<sup>3</sup> en 2017, et

1 <https://www.ferney-voltaire.fr/img/communiqué-presse-plu-modification-5-2018.pdf>

2 [https://www.apicy.fr/wp-content/uploads/2018/07/20180715\\_Enquête\\_publicue\\_PLU\\_Stationnement\\_vélo-1.pdf](https://www.apicy.fr/wp-content/uploads/2018/07/20180715_Enquête_publicue_PLU_Stationnement_vélo-1.pdf)

3 [http://www.apicy.fr/wp-content/uploads/2017/05/20170515\\_ObservationsPLUFerney.pdf](http://www.apicy.fr/wp-content/uploads/2017/05/20170515_ObservationsPLUFerney.pdf)

lors de rencontres avec le maire, que le règlement du PLU soit mis en conformité avec le code de la construction et de l'habitation<sup>4</sup> afin qu'il donne des critères de qualité sur les stationnements vélos pour assurer leur sécurité : l'espace dédié au stationnement des vélos doit comporter un système de fermeture centralisé et des dispositifs fixes permettant de stabiliser et d'attacher les vélos par le cadre et au moins une roue.

Ceci n'a jamais été fait, et effectivement, certains locaux vélos sont mal équipés et donc dissuasifs. Au lieu de corriger ceci, la mairie utilise son inaction pour justifier une nouvelle dégradation des conditions de stationnement des vélos, en en réduisant la surface, et en continuant d'ignorer les critères de qualité minimaux imposés par le code de la construction et de l'habitation !

- **Des arguments faux** : les stationnements vélo concernés par le PLU sont sur le domaine privé des propriétés. Par ailleurs, le PLU impose également le nombre de stationnements voitures sur le domaine privé, indépendamment de la règle sur la surface dédiée aux vélos. La surface du stationnement vélo n'a donc aucune conséquence sur le nombre de places voitures à disposition, contrairement à ce que laisse entendre le texte signé par M. Raphoz qui accompagne le communiqué de presse. Si la mairie veut lutter contre le stationnement sur la voie publique, elle peut continuer à y réguler le stationnement, comme elle a commencé à le faire. Réduire la place du stationnement vélo ne fera qu'inciter les habitants à recourir plus souvent à la voiture, mais ne changera en rien le nombre de places voitures à disposition.
- **Une comparaison fallacieuse**: La mairie prend comme exemple les surfaces de stationnement vélo prévues par le PLU du Grand-Lyon. Contrairement à Ferney-Voltaire, Le Grand Lyon dispose d'un grand nombre de stations de vélos en libre-service, de très nombreux arceaux vélos sur la voie publique et d'un réseau dense et performant de transports publics. Les besoins de stationnement vélo dans le domaine privé n'ont donc rien à voir avec ceux de Ferney-Voltaire.

Alors que ces dernières années, toutes les villes du Pays de Gex de taille équivalente ont développé régulièrement leurs aménagements cyclables, Ferney-Voltaire n'a mis en place aucun aménagement cyclable notable et maintient à peine l'existant. En s'attaquant maintenant aux surfaces de stationnement des vélos dans les immeubles, la mairie bloque la possibilité de recourir à ce mode de transport pour de très nombreux futurs habitants de la ville. En procédant de la sorte, elle s'inscrit très clairement à contre-courant de l'évolution de la société, des objectifs de développement durable et de la transition énergétique, et va maintenir Ferney-Voltaire dans la culture du tout automobile.

---

4 articles R111-14-4 à R111-14-8 du code de la construction et de l'habitation